

Paris, le 25 novembre 2022

1^{ÈRE} ÉDITION DU BAROMÈTRE SEMESTRIEL DES SALAIRES DANS LES TPE/PME

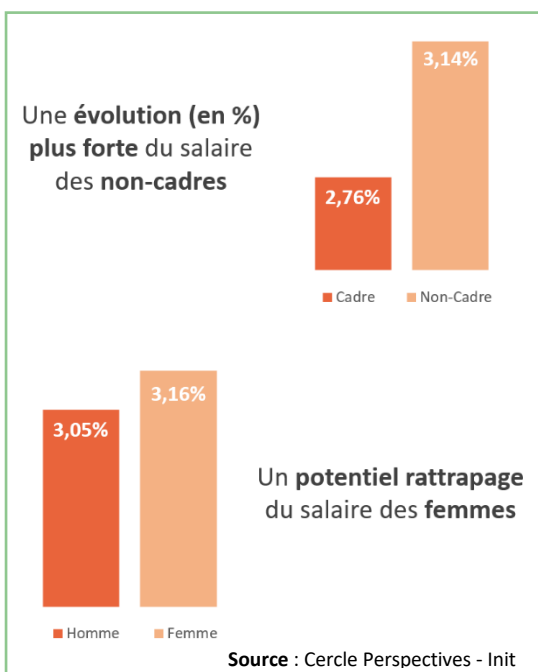
TPE/PME en 1^{ère} ligne sur le front du pouvoir d'achat : augmentation significative et homogène des salaires et redistribution de la valeur

Face aux pressions inflationnistes, les TPE/PME ont très majoritairement décidé de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés en augmentant les salaires et ce, quel que soit leur secteur d'activité, leur région d'activité ou le statut de leurs salariés. C'est ce qui ressort d'une **étude analysant l'évolution des salaires de 433 684 salariés de TPE/PME réalisée par le Cercle Perspectives**, un cercle de réflexion qui regroupe les 17 cabinets d'expertise-comptable les plus importants de France et l'institut d'études Init.

Au total, les salaires ont ainsi évolué de **+3,10% en moyenne entre décembre 2021 et juin 2022** dans les TPE/PME, avec des effets redistributifs plus marqués dans certains secteurs, certaines régions et au bénéfice des non-cadres et des femmes.

« Les résultats de notre étude montrent que les TPE/PME ont clairement opté pour une redistribution accrue de la valeur afin de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, de garder leurs talents et d'en attirer de nouveaux, dans un contexte pourtant marqué par une hausse des prix qui contraint leurs marges. Autres enseignements intéressants de cette étude : les salaires en région tendent à s'aligner sur ceux de l'Île-de-France, et augmentent plus vite dans les secteurs en tension tels que l'hôtellerie-restauration ou le transport, ainsi que pour les femmes et les non-cadres qui bénéficient d'un effet redistributif » déclare Laurent Chapart, Président du Cercle Perspectives et PDG du cabinet COGEP.

Augmentation moyenne des salaires de +3,10% avec un effet redistributif pour les non-cadres et les femmes



Afin de rester attractives et de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, les TPE/PME françaises ont très majoritairement augmenté les salaires au cours des six premiers mois de l'année 2022, avec une augmentation moyenne de + 3,10%

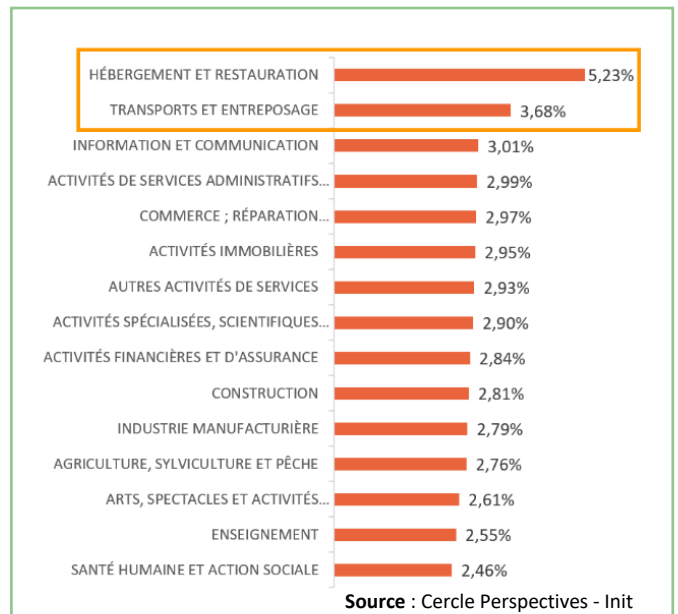
Les salariés **non-cadres ont bénéficié d'un effet de rattrapage, leur salaire ayant crû de +3,14% sur la période contre +2,76% pour les cadres.** De même, les femmes, qui sont structurellement moins bien rémunérés, à compétences égales, que les hommes, ont bénéficié d'un léger effet de rattrapage avec une augmentation de leur salaire de + 3,16% contre +3,06% pour les hommes.

Des revalorisations salariales supérieures à la moyenne dans les secteurs en tension

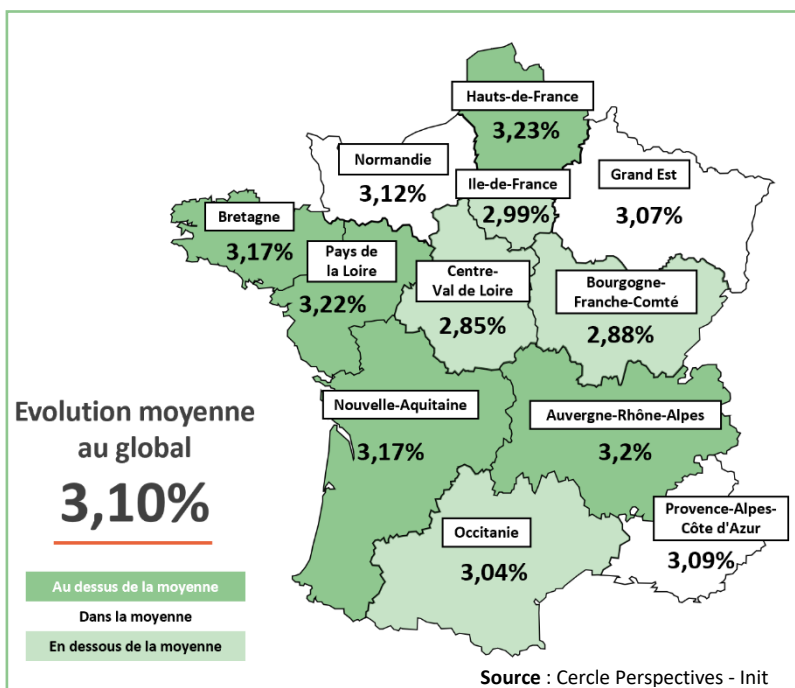
Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver les talents. C'est le cas, par exemple, de l'hôtellerie-restauration (+5,23%) et du secteur du transport (3,68%).

Les TPE/PME interrogés ont toutes revalorisé les salaires mais à des niveaux différents selon le secteur d'activité et leurs marges.

Ainsi, les secteurs de l'industrie, de la construction ou encore du commerce qui sont davantage impactés par les hausses du coût de l'énergie, des matières premières et par les difficultés d'approvisionnement ont augmenté les salaires respectivement de 2,79% et 2,97% en moyenne, une évolution en deçà de la moyenne de 3,10% accordées par les TPE/PME.



Un alignement progressif sur les salaires franciliens

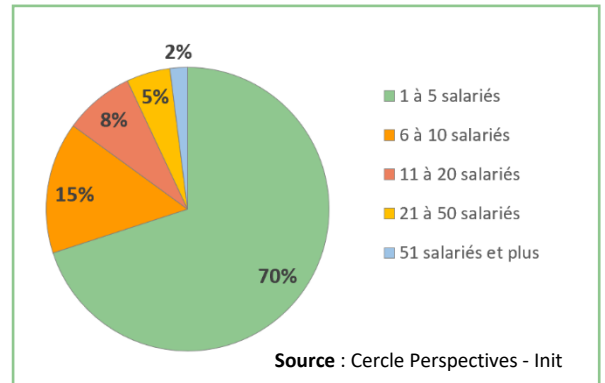


Sur le plan régional, l'effet de rattrapage a également joué, les salaires tendant à s'aligner progressivement vers ceux de l'Île-de-France, notamment dans les régions où les entreprises sont les plus concentrées. Ainsi, les régions Hauts-de-France (+3,23%), Auvergne-Rhône-Alpes (+3,20%), Pays de la Loire (+3,22%), Nouvelle Aquitaine et Bretagne (+3,17) ont accordé des revalorisations salariales supérieures à l'Île-de-France (+2,99%). Encore une des conséquences de la crise du Covid, qui permet ainsi à certaines régions de défendre ou d'augmenter leur attractivité par des rémunérations tout aussi compétitives qu'en Île-de-France.

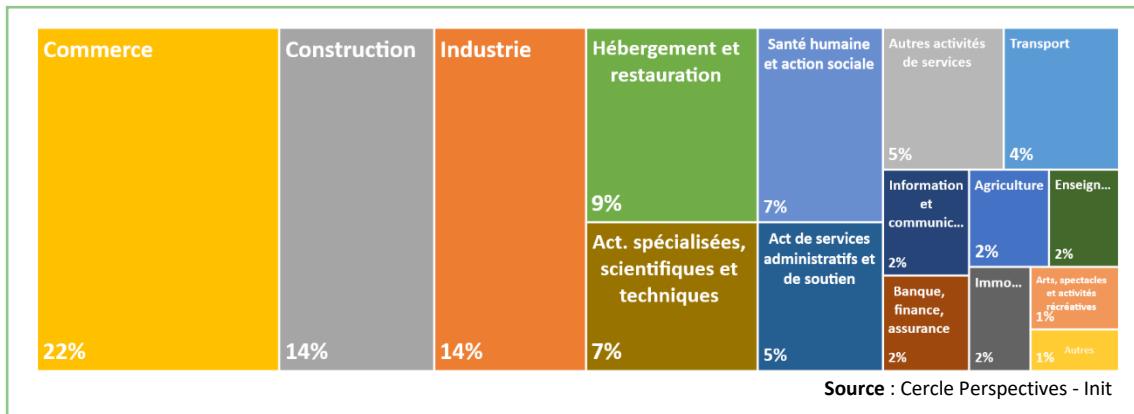
Méthodologie :

Le baromètre a été réalisé sur la base des données collectées par les 17 cabinets d'expertise-comptable membres du Cercle Perspectives, lesquelles sont constituées de bulletins de paie des mois de décembre 2021 et juin 2022 de **433 684 salariés**, tous secteurs et régions confondus. La consolidation des données a été réalisée par le cabinet d'études INIT.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, les entreprises analysées représentent à part égale les TPE (1 à 10 salariés) et les PME (10 à 249 salariés).



Ces TPE-PME couvrent la grande majorité des secteurs d'activité en France, parmi lesquels :



Perspectives – Cercle des conseils d'entreprises

Ce collectif regroupe près de 15 000 professionnels du conseil d'entreprises issus de 17 cabinets d'expertise-comptable parmi les plus importants du marché national. Son objectif est de promouvoir l'économie française en tenant compte de la diversité du tissu entrepreneurial français.

Convaincu qu'un nouveau contrat de confiance entre les entreprises et l'Etat est possible, Perspectives s'appuie sur sa connaissance du terrain et des entreprises de toutes tailles et de tous métiers. Implanté dans plus de 840 villes, le cercle Perspectives accompagne plus de 350 000 entreprises (groupes, ETI, PME et TPE) et représente un chiffre d'affaires global de près d'un milliard et demi d'euros.

www.cercle-perspectives.fr



A propos d'INIT

INIT est le 1er institut français spécialiste des études de satisfaction et d'optimisation de l'expérience client. Créé en 1995 et pionnier de cette expertise, nous sommes une société de : 30 collaborateurs, 25 ans d'expérience et réalisons environ 200 projets par an.

